



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Adaptation du produit standard Gaz Plus d'ESB au 1^{er} janvier 2025

Dans le cadre de sa stratégie de durabilité dans le domaine de l'approvisionnement thermique, ESB adapte son produit gaz standard. À partir du 1^{er} janvier 2025, la part de biogaz passera de 20 % à 25 %. En raison de la baisse des ventes et des tarifs inchangés d'utilisation du réseau, le prix de consommation va augmenter de 0.2 ct./kWh.

Augmentation de la part de biogaz dans le produit standard Gaz Plus

À partir du 1^{er} janvier 2025, le produit standard Gaz Plus contiendra désormais 25 % de biogaz au lieu de 20 %. Celui-ci ne provient plus exclusivement du Danemark, mais de différentes installations de production certifiées en Europe.

ESB achète le gaz sur le marché européen, et suit une stratégie d'approvisionnement structurée afin de minimiser les risques liés aux prix. Grâce à cette procédure, ESB peut augmenter la part de biogaz dans le produit standard sans aucune répercussion sur les coûts.

Augmentation du prix de l'utilisation du réseau

Les ventes de gaz d'ESB sont en baisse constante depuis plusieurs années. Cela s'explique par les hivers doux, les mesures d'économie d'énergie mises en œuvre avec succès, ainsi que par le remplacement en cours des chauffages au gaz par des solutions alternatives de chauffage.

Parallèlement, les coûts d'exploitation et d'entretien du réseau de gaz restent inchangés. Afin qu'ESB puisse continuer à garantir un approvisionnement en gaz sûr et efficace, le prix de consommation augmentera de 0.20 ct./kWh pour toute la clientèle relevant du tarif standard.

Ajustement des taxes

Au niveau fédéral, la taxe sur le CO₂ passera de 2.156 ct./kWh à 2.161 ct./kWh. Conformément à une décision du Conseil de ville de Bienne, la taxe de 0.2 ct./kWh pour le financement spécial de la protection du climat est supprimée. La redevance aux collectivités publiques passe de 0.5 ct./kWh à 0.7 ct./kWh, car les coûts d'utilisation du domaine public restent les mêmes, même si les ventes de gaz diminuent.

Changements concrets pour la clientèle

Pour les clientes et clients de type II selon le surveillant des prix, avec une consommation annuelle moyenne de 20 000 kWh pour le chauffage avec eau chaude, les ajustements entraînent une hausse des coûts annuels d'environ 40 CHF, soit 1,5 %.

Publié le 07.01.2025